

المملكة المغربية

Royaume du Maroc



18^{ème} Commission du Développement Durable

Intervention de la délégation marocaine

Thématique : Transport

5 mai 2010

Merci Monsieur le Président,

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Groupe des 77 et de la Chine.

Monsieur le Président,

Mon pays a investi de grands efforts en matière d'infrastructures routières et de déplacements, vu l'importance et le rôle qu'ils ont à jouer dans le développement économique et social.

Aussi, de nombreux projets et programmes routiers structurants ont été réalisés ou sont en cours :

Programme National des Routes Rurales (PNRR) : lancé en 2005, il vise le désenclavement des populations rurales et par là même, va permettre l'augmentation du taux d'accessibilité de cette population au réseau routier de 54% en 2005 pour atteindre 80% à l'horizon 2012.

En matière de transport urbain, le Maroc s'est engagé dans un processus de réformes et de redynamisation, dans un souci d'efficacité énergétique, et ce, à travers l'élaboration d'une **Stratégie Nationale des Déplacements Urbains**.

Dans ce cadre, une série de mesures ont été prises :

- L'élaboration d'un projet de loi spécifique aux Déplacements Urbains aux fins de Plans de Déplacements Urbains ;
- Le recours à des modes de transport à la fois propres, respectueux de l'environnement et favorisant un rendement énergétique élevé : Projet de RER à Casablanca, Tramway à Rabat Salé prévu fin 2010, Tramway à Casablanca, prévu en 2013.....

Par ailleurs, le transport ferroviaire a été développé, pour le rôle important qu'il aura à jouer notamment dans la réduction de la consommation de l'énergie ainsi que celle des émissions des GES.

Une convention cadre de partenariat a été signée entre les différents partenaires concernés par le secteur pour l'amélioration de l'efficacité énergétique.

En matière d'émission des véhicules : une loi relative à la lutte contre la pollution a été adoptée en 2003, dans ce cadre de nombreux décrets d'application fixant les normes de qualité de l'air ont été récemment adoptés (début 2010).

Depuis 2009, deux types de carburants sont commercialisés :

- Le gasoil 50 ppm répondant à la norme Euro 4 avec possibilité de produire du gasoil 10 ppm, pour répondre à l'Euro 5 ;
- L'essence sans plomb, répondant à la qualité supérieure norme Euro 3.
- Le renouvellement du parc automobile dans un objectif de réduction des gaz nocifs, un programme a été donc adopté pour la période 2008-2010, instituant une prime de renouvellement des véhicules. Cette expérience sera étendue à d'autres segments posant des problèmes en terme de pollution de l'air, à savoir les taxis, les autobus et les motos deux temps.

Je vous remercie